Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-4.2-089

Recrutement d'agents en accroissement temporaire d'activité – Pôle Vivre ensemble / Ecole municipale de musique et de danse Jean-Pierre Malfait

Monsieur le Maire expose :

Afin de garantir une souplesse en cas de besoin de remplacement d'agents indisponibles, il s'avère nécessaire de créer deux postes d'assistant d'enseignement artistique à 3h00 hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose donc la création de :

- Deux postes en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 3h00/20h00. Les agents seront rémunérés sur la grille d'assistant d'enseignement artistique – Indice majoré 363.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

.../...

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230615-2-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-06-2023

Publication le : 15-06-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique en accroissement temporaire d'activité telle que présentée ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

